

# L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 244 de Septembre 2014

**Renseignements utiles :**

**Adresse :**

Espace Jean Jaurès  
Rue Charles Morel  
48000 MENDE  
ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsa.org

Directeur de la publication :  
Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsa.org/48/>

## Se syndiquer ? Une nécessité ... !

A celles et ceux qui s'interrogeraient sur la nécessité de se syndiquer ... au SE-UNSA ?

**Missions et service** : une étape a été franchie (voir article page 2), notamment en ce qui concerne la nouvelle définition des services, les compléments de service, ... Reste le dossier important du volet indemnitaire dont les négociations vont bientôt s'ouvrir. Mais attention, le nouveau décret n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2015 !

**Socle commun** : la consultation doit avoir lieu en octobre. Il appartient à chacun(e) de prendre la parole. Si vous souhaitez connaître les positions du SE-UNSA, contactez-nous !

**Cycle 4** : les nouveaux programmes sont en préparation ...

**Accompagnement pédagogique des élèves** : redoublement encore plus exceptionnel, continuité Ecole / Collège, ...

**Evaluation** : un grand débat est prévu courant novembre ...

Les semaines et mois qui viennent vont donc être cruciaux pour notre système éducatif. Il s'agira en effet de définir les contenus et les démarches pédagogiques qui doivent enfin rendre notre Ecole plus équitable et plus inclusive.

Mais ces évolutions ne serviront à rien si l'exercice de notre métier reste ce qu'il est. Comment le ministère va-t'il rendre cela possible ? Que sera la formation initiale ? Et la formation continue ? Quelles seront les conditions matérielles ? Et l'encadrement dans tout ça ? ...

Voilà pourquoi l'adhésion reste le meilleur geste pour que nous ayons, *ensemble*, les moyens de répondre à toutes les questions !

## Bonne année scolaire à Tous !

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date  
figurant sur l'étiquette

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

### SOMMAIRE



**1** Se syndiquer ?



**2** Métier ...

Missions et service / Enquête



**3** Elections CA /

Prof Principal / Fonds A.S.



**4** Infos utiles ...

Offre « métiers Education »



Pages encartées -

- Matériel de syndicalisation -



Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## « Missions et service » : une étape est franchie

Le décret sur « *les missions et le service* » des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré est paru au Journal Officiel.

Il remplace notamment les fameux « Décrets de 1950 ».

Dans le courant de l'année, il sera complété par un texte qui créera de nouvelles indemnités. L'ensemble du dispositif entrera en vigueur à la rentrée 2015.

### Nouvelle définition des services

La nouvelle définition des services comporte toutes les garanties obtenues par le **SE-UNSA**.

Les horaires d'enseignement sont inchangés. Dans le même temps, le décret précise que le métier ne se limite pas à la présence devant élèves. Les préparations, corrections, relations avec les parents, etc ... sont maintenant reconnues comme étant du temps de travail.

### Compléments de service, Enseignement en cycle terminal et BTS

Les règles pour les compléments de service ainsi que l'enseignement en cycle terminal et en BTS sont clarifiées et améliorées.

### TZR, Profs documentalistes

Les situations des TZR, des professeurs documentalistes et de l'éducation prioritaire sont également traitées.

### Volet indemnitaire ...

Les négociations sur le volet indemnitaire vont s'ouvrir très prochainement.

Les heures de « labo » seront remplacées par un système d'indemnités ouvert à toutes les disciplines. Leur attribution sera cadrée par circulaire ministérielle.

D'autres indemnités vont être créées pour les cours avec des effectifs chargés.

L'enseignement dans le cycle terminal pour les PLP et les enseignants d'EPS (qui ne bénéficient pas de la pondération 1,1) pourra également être indemnisé.

Le **SE-UNSA** portera ses revendications pour l'indemnisation de toutes les coordinations disciplinaires, la reconnaissance financière des missions dans les établissements (réseau informatique, laboratoires, projets...) et la prise en compte de la diversité des situations en collège, lycée et lycée professionnel.



**ATTENTION !** Le nouveau décret n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2015 !

L'analyse du décret (article par article) par le **SE-UNSA** est disponible en tapant le lien suivant :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article6673>

## Le calendrier 2014/2015 en bref

### ► Septembre :

Signer le PV d'installation  
Contrôler les ventilations de service (VS)

Prendre contact avec le correspondant **SE-UNSA** de votre établissement

### ► Octobre / Novembre :

Elections au **Conseil d'Administration**  
Mutations inter-académiques

### ► Décembre :

Note administrative : le Chef d'établissement propose une note. Vous pouvez en discuter avec lui le cas échéant.

### ► Janvier :

Demande de Temps Partiel  
Demande de congé de Formation Professionnelle  
Demande de mise en disponibilité  
CAPA avancement d'échelon pour les **Certifiés**

### ► Février / Mars :

CTSD pour les services partagés (compléments de service et les suppressions de postes (carte scolaire)  
Mutations intra académique

### ► Mai :

Hors-Classe  
Mutations intra académiques : CA-PA pour la vérification des barèmes

### ► Juin / Juillet :

Résultats des mutations  
Titularisation des stagiaires  
Affectations des TZR

## Et moi enseignant du XXIème siècle ...

Cela fait plus de deux ans déjà que la Refondation de l'École a été lancée.

Trois rentrées plus tard, alors que des négociations constructives avec le ministère ont permis d'enregistrer quelques acquis réels, les Personnels ont le sentiment que rien n'a véritablement changé dans la pratique de leur métier au quotidien.

Ils ne voient toujours pas se dessiner les contours du nouveau cadre professionnel qu'ils attendent.

L'enquête "**800 000 enseignants, et moi, et moi, et moi**" (1) que vient de réaliser le **SE-UNSA** confirme cette impression.

Alors même que les enseignants sont des Professionnels engagés, dynamiques, aimant leur métier, ils se considèrent comme prisonniers d'un carcan institutionnel fait d'injonctions, d'inconstance et de tensions.



Étouffés dans un cadre professionnel daté et rigide, ils manquent de reconnaissance, de confiance et de perspectives ; ils attendent aujourd'hui les signes tangibles d'un indispensable changement de cap.

Pour leur développement personnel et professionnel comme pour la réussite des élèves, il est urgent que notre ministère bouscule les modes de gouvernance et modifie en profondeur sa conception de la gestion des ressources humaines.

Soutenir la réflexion pédagogique des équipes, valoriser les innovations, reconnaître à chacun son professionnalisme, accompagner les carrières et les souhaits de mobilité ... sont autant de sujets majeurs qui doivent être traités. Faute de quoi, la Refondation ne sera que virtuelle ...

(1) Pour voir les résultats, tapez :  
<http://www.se-uns.org/spip.php?article7078>



## Elections au Conseil d'Administration : cette année, j'y vais !

Dans les collèges et les lycées, les élections aux Conseils d'Administration devront avoir lieu avant le 18 octobre 2014.

Le Conseil d'Administration est un organe décisionnel qui peut avoir une influence considérable dans l'établissement.

Le vote de la DHG touche directement les classes, les effectifs, les postes d'enseignants.

Le budget comprend les crédits pédagogiques, les moyens dédiés aux projets, etc ...

Au-delà de ces missions, le Conseil d'Administration doit aussi se prononcer sur les voyages scolaires, le programme de l'A.S., le règlement intérieur ...

Pour les enseignants et les Personnels de Vie Scolaire, être présents au Conseil d'Administration permet de peser sur la vie de l'établissement.

Il suffit de 2 candidats pour présenter une liste. N'hésitez pas !

Le SE-UNSA met un guide à votre disposition !

Pour le télécharger, tapez le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article4760>



## L'enquête : « Et moi, Professeur Principal ? » se poursuit ...



Les tâches des Professeurs Principaux sont multiples et diverses.

Ils sont au cœur des relations avec les élèves mais aussi avec les Parents, les collègues, "l'Administration" et les autres partenaires.

Le Professeur Principal doit traiter des questions d'orientation, de vie de la classe, de suivi individuel et collectif des élèves, etc ...

Depuis quelques années, les missions ont augmenté ou se sont transformées.

Les entretiens individuels et les procédures informatiques, par exemple, ont profondément modifié l'exercice de la fonction.

*Aujourd'hui, comment vivez-vous la fonction de Professeur Principal ?*

Avec vous, le SE-UNSA fait le point sur la question. Donnez votre avis !

Comme l'ont déjà fait de nombreux collègues, vous pouvez participer en tapant le lien ci-dessous ...

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article6797>

Être Professeur Principal, c'est une mission exigeante, prenante, passionnante.

## Sport scolaire : le fonds de solidarité, une bouffée d'oxygène !

Pour la deuxième année, les Associations Sportives en difficulté financière peuvent bénéficier du fond de solidarité.

Grâce à l'action du SE-UNSA, des associations sportives peuvent de nouveau fonctionner (2 en Lozère). Une enveloppe de 50 000 € a été inscrite sur le budget de l'UNSS nationale. A juste titre, le SE-UNSA alerte depuis trois ans sur les difficultés financières des associations sportives, dont 25% d'entre elles présentent des problèmes de trésorerie. Il faut noter également que la participation aux championnats de France est très souvent la cause de ces difficultés.

Au regard du désengagement financier prévisible des collectivités territoriales pour le sport scolaire, il est urgent de réagir collectivement !

Le SE-UNSA ne se voile pas la face sur la santé du sport scolaire en France. Il faut construire un sport scolaire nouveau prenant en compte la réalité du terrain. Il faut mettre en adéquation les attentes des élèves et la réalité financière. Depuis deux ans, le Snep-FSU refuse ce fonds de solidarité, jugeant que ce n'est pas à l'UNSS de financer les associations sportives. Grave erreur !

Le SE-UNSA poursuivra son action pour une montée en charge de cette ligne budgétaire affectée au fonds de solidarité.

Le SE-UNSA propose et assume pour le sport scolaire un projet différent, prenant en compte la situation économique actuelle, pour le bien des élèves et des enseignants.

Nombreux sont ceux qui expriment leur ras le bol (organisation de tombolas, de lotos ou autres actions afin de faire rentrer de l'argent pour emmener les élèves en compétitions).

C'est en ce sens que le SE-UNSA demande, depuis 3 ans maintenant, des assises du sport scolaire associant tous les acteurs du sport scolaire, des pratiquants aux animateurs, des dirigeants aux financeurs, des parents aux salariés.

Pour un sport scolaire renoué et responsable choisissez le SE-UNSA, le syndicat utile.





# Renseignements utiles



**SE-UNSA**

**BP 46**

**48002 MENDE Cedex**

Tél. : 04.66.65.18.93

E-mail : [48@se-unsa.org](mailto:48@se-unsa.org)

► **Adresse :**

**Espace Jean Jaurès**  
**Rue Charles Morel à MENDE**  
(derrière l'IUP)  
(1er étage, couloir à gauche)

► **Permanences :**

Du lundi au vendredi :

- le matin, de 8h00 à 12h00

- l'après-midi, de 13h00 à 16h30

(sur rendez-vous après 16h30)

-> sauf les jours de réunions ou de déplacements ...

Secrétaire Départemental :

**Alain ROUSSON**

Adresse personnelle :

11, Rue du Clos de Rieucros

48000 MENDE

☎ 04.66.49.04.10

Portable : 06.89.78.81.96

Secrétaire de la branche Enseignants  
de Lycées et Collèges :

**Laurence MONTEIL**

Adresse administrative :

Collège Public

4 Avenue Jean Monestier

48400 FLORAC

☎ (établissement) : 04.66.45.00.83

Portable : 06.87.19.82.43

E-mail : [laumonteil@orange.fr](mailto:laumonteil@orange.fr)

Le département en quelques chiffres  
(sous réserve de vérifications ...) :

## Collèges

Vous trouverez ci-dessous les estimations (prévisions) fournies lors du CTSD du 8 septembre 2014 :

LE BLEYMARD :	74 élèves
LA CANOURGUE :	275 élèves
LE COLLET DE DEZE :	85 élèves
FLORAC :	226 élèves
LANGOGNE :	206 élèves
MARVEJOLS :	251 élèves (*)
MENDE :	628 élèves (*)
MEYRUEIS :	62 élèves
ST CHELY D'APCHER :	362 élèves
ST ETIENNE V. F. :	90 élèves
STE ENIMIE :	58 élèves
VIALAS :	49 élèves
VILLEFORT :	81 élèves

(\*) avec ULIS mais hors SEGPA

La DGH initiale de chaque établissement, établie notamment en fonction de ces prévisions d'effectifs, est la suivante :

DGH « actuelle » R 2014

LE BLEYMARD :	117,5
LA CANOURGUE :	357
LE COLLET DE DEZE :	127,5
FLORAC :	276,5
LANGOGNE :	245,5
MARVEJOLS :	353,5
MENDE :	749,5
MEYRUEIS :	120,5
ST CHELY D'APCHER :	427
ST ETIENNE V. F. :	127,5
STE ENIMIE :	111,5
VIALAS :	107,5
VILLEFORT :	120,5

## ADRESSES UTILES

► **M.G.E.N.** : Immeuble Le Mont Mimât, BP 34, 48002 MENDE Cedex

Tél. : 36.76

► **M.A.I.F.** : Immeuble «Le Vivaldi», Rue du Pré Vival, 48000 MENDE

Tél. : 04.66.65.69.00

► **M.A.E.** : Immeuble Le Torrent, Avenue du Père Coudrin, 48000 MENDE

Tél. : 02.32.83.60.48

► **Autonome de Solidarité** : Mêmes coordonnées que ci-dessus

► **U.M.R./U.E.R.** : Immeuble Le Mont Mimât, BP 34, 48002 MENDE Cedex

Tél. : 08.99.23.24.70

► **C.A.S.D.E.N.** : Immeuble Le Torrent, Avenue du Père Coudrin, 48000 MENDE

Tél. : 04.48.03.48.48

► **P.E.P.** : 10, Ter Bld Lucien Arnault, 48000 MENDE

Tél. : 04.66.49.37.37

### ► ADMINISTRATION :

Rectorat :

31, Rue de l'Université  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04.67.61.47.00

DSDEN :

3, Rue Chanteronne, BP 22,  
48001 MENDE Cedex / Tél. :  
04.66.49.51.00



**Les Autonomes  
de Solidarité  
et la MAIF ont créé le  
contrat ...**



**ASSUREUR MILITANT.**



## Offre Métiers Education

Depuis 2008, les Autonomes ont mis en œuvre un partenariat avec la MAIF qui permet aux Personnels de l'Education de bénéficier de "l'Offre Métiers de l'Education" par la souscription du contrat de co-assurances USU / MAIF.

**L' « Offre Métiers de l'Éducation » apporte à l'ensemble des Personnels de l'Education :**

### 1/ La défense des droits et responsabilités

- protection juridique : informations ,renseignements ,assistance juridique;
- responsabilité civile professionnelle : elle est garantie pour tous les dommages causés à un élève ou un tiers, de manière accidentelle ou involontaire. La défense est prise en charge devant les tribunaux.

### 2/ Un soutien immédiat

- proximité et réactivité des interlocuteurs : présence dans chaque département
- accompagnement par les militants des ASL – soutien psychologique et aide financière exceptionnelle

### 3/ Une protection en cas de dommages corporels

Les garanties corporelles sont renforcées dans l'Offre Métiers de l'Éducation.

- Solutions financières : prise en charge des préjudices esthétique et professionnel.
- Solutions pratiques : accompagnement psychologique, aide à la réinsertion professionnelle